

Les marteaux forestiers

Les marteaux forestiers particuliers

Les marteaux forestiers

Selon la définition donnée en 1825 par Jacques-Joseph Baudrillart, chef de la deuxième Division de l'Administration des Forêts, dans son *Traité général des eaux et forêts* : « *le marteau dont on se sert dans les forêts pour la marque des arbres, porte d'un côté une masse sur laquelle est gravée une empreinte, et de l'autre côté un tranchant ou espèce de hachette qui sert à emporter un morceau d'écorce sur l'arbre qui doit recevoir l'empreinte.*

On fait avec le tranchant de la hachette une entaille dans l'écorce et qui va jusqu'au bois.

Cette entaille, qu'on appelle aussi miroir, ou plaquis ou placage, ne doit avoir que les dimensions nécessaires pour recevoir l'empreinte du marteau.

Il existait, au moins, deux types de marteaux : le **marteau régalien** ou **marteau d'État** et les **marteaux particuliers ou marteaux des agents et préposés**.

En 1825, les agents des forêts disposaient du **marteau royal** ou régalien, destiné essentiellement à marquer les arbres réservés lors des coupes à vendre par contenance, ou les arbres à délivrer aux usagers des forêts royales ou aux habitants des communes propriétaires de forêts.

Lorsque dans les coupes de bois, la pratique de la vente d'arbres se généralisa, remplaçant ainsi progressivement la vente à la surface, les arbres vendus furent alors désignés au marteau de l'État. Les forestiers se plurent alors à distinguer le martelage en réserve et le martelage en délivrance.

Plus tard, un deuxième type de marteau régalien apparut pour désigner notamment les bois chablis ou déperissant, le marteau n° 2 de l'État, le marteau régalien devenant le marteau n° 1 de l'État.

En 1825, des **marteaux particuliers** étaient aussi remis aux agents et préposés pour marquer les bois de délit ou les bois chablis. L'empreinte de ces marteaux portait le numéro de la conservation, dont dépendait le poste de l'agent ou du préposé, et la ou les initiales de la fonction exercée par l'agent ou le préposé.

Baudrillart indique ainsi que l'empreinte des marteaux particuliers des agents portait la lettre C pour le conservateur, J pour l'inspecteur, SJ pour le sous-inspecteur, et GG pour le garde général. Enfin, selon la fonction, la forme de l'empreinte était différente, un hexagone pour le conservateur, un pentagone pour l'inspecteur, un octogone pour le sous-inspecteur et un cercle pour le garde général.

En revanche, Baudrillart ne dit mot des empreintes des marteaux particuliers des préposés. Toutefois, l'observation de marteaux particuliers de préposés postérieurs à 1825, permet de supposer que l'empreinte était de forme carrée et que les lettres BD, BC pour brigadier domanial ou communal, et GD, GC pour garde domanial ou communal, étaient alors usités.

Il nous apprend aussi que *les divers agents et gardes forestiers se procuraient à leurs frais le marteau particulier portant l'empreinte indicative de leur fonction.*

Enfin, Baudrillart signale que *le marteau royal et les marteaux des conservateurs, des inspecteurs, des sous-inspecteurs, des gardes généraux et des arpenteurs sont fabriqués selon les modèles figurant dans l'instruction du 23 mars 1821, pour les agents, et du 9 frimaire an 10 (30 novembre 1801) pour les arpenteur.*

Quelques exemples de marteaux particuliers

J'ai quelques marteaux particuliers trouvés, ça et là, dans les greniers et débarras de l'Office National des Forêts, et ainsi promis à une perte ou destruction inéluctables et fatales à beaucoup d'objets devenus inutiles.

Je n'en fait qu'une description sommaire, n'ayant pas les instructions ou circulaires qui permettraient de les dater.

Un vénérable marteau de garde domanial

Ce marteau, découvert en 1977 dans le grenier très poussiéreux du Centre de Bar le Duc, alors situé dans d'anciennes et sinistres casernes, est vraisemblablement de la période de la Conservation Générale des Forêts créée en 1791 et antérieur aux premières instructions et circulaires de l'Administration des Forêts créée en 1801.

Ce marteau particulier de garde domanial est de facture artisanale et son empreinte porte uniquement les lettres GD.

Le fer pèse 642 g et mesure 15,5 cm, les initiales ont une taille de 1,8 cm.



Un élégant marteau particulier de garde communal

Ce marteau est de la même provenance que le précédent.

Il pèse 239 g et mesure 12,4 cm. Sa masse au fût joliment ouvragé porte une empreinte de forme carrée de 19 mm de côté et est gravée des initiales GC et des numéros 1/6. Le nom du fabricant, GOUX, est gravé sur le fer.



Des marteaux particuliers bien légers

Ces deux marteaux particuliers d'un format voisin du précédent pèsent 284 g et 336 g, poids du manche compris. La longueur de leur fer, bien que leur hachette soit fortement usée, devait être courte, mesurant aujourd'hui environ 12,5 cm. Leur masse est gravé des initiales et numéros, BD et 1/1 pour l'un, GC et 2/8 pour l'autre. L'empreinte de forme carrée mesure 20 mm de côté.

La longueur du manche, qui paraît être d'origine, du marteau ayant appartenu à un garde communal mesure 27,7 cm.

Bien que très semblables, ces deux marteaux diffèrent par leur partie centrale, de forme oblongue pour l'un et parallélépipédique pour l'autre. Enfin aucune marque de fabricant n'apparaît sur ces marteaux.

Le marteau du garde domanial





Le marteau du garde communal



De solides marteaux particuliers

Ces deux marteaux particuliers sont de même facture et ont été usinés par Morin et Cie, fabricant à Paris, comme il est gravé sur la hachette (MORIN&CIE). D'époque 20^{ème} siècle, ils datent de l'Administration des Eaux et Forêts

Ces deux marteaux, bien que leur tranchant soit usé, sont d'un bon poids, 537 g et 549 g. La longueur de leur fer mesure encore 16,6 cm et 16,7 cm. Leur masse est gravée des initiales et numéros, BD et 6/5 pour l'un, GD et 6/26 pour l'autre. L'empreinte est de forme carré et mesure 23 mm de côté.

Sur un troisième marteau de même origine, mais qui n'est pas décrit ici, le manche dont il dispose encore mesure 32 cm.

Bien en main, doté d'un large tranchant bien profilé et d'un poids convenable, ce modèle de marteaux présente une bonne ergonomie.



Empreinte du marteau de brigadier domanial



Empreinte du marteau de garde domanial

Besson, le 31 mai 2020

Alain MACAIRE